



L'ex-ministre indique au cours de l'audience de ce 17 juin que ses avocats souffrent de cette maladie. Leur absence contraint le Tcs à renvoyer la date du procès au 10 et 11 août prochains.

L'audition des témoins du Ministère public n'a pas eu lieu comme initialement prévue. De quoi susciter l'embarras du représentant du Parquet général près le Tribunal criminel spécial (Tcs) : « Nous devrions interroger les témoins de l'accusation. Cette diligence ne peut être accomplie sans la présence du conseil d'au moins un des accusés. Nous sommes aussi embarrassés que vous. Nous osons croire qu'il ne s'agit pas d'un dilatoire. Nous sommes embarrassés parce que nous sommes en matière criminelle », regrette le Ministère public. L'avocat général réagit ainsi à la suite de Me Ndjou Alfred. Le représentant de Me Ayissi Atangana, avocat de l'accusé Basile Atangana Kouna implore l'indulgence du Tribunal, compte tenu de l'absence de son collègue : « Me Ayissi présente ses excuses eu égard à son indisponibilité pour assurer la défense de son client et procéder éventuellement à la CROSS-EXAMINATION des témoins de l'accusation. » Nenni. Me Ndjodo Bikoun juge irrecevables les excuses présentées par son collègue de la défense : « Si j'avais à répondre de ces excuses, elles seraient rejetées. » Le défenseur des intérêts de l'Etat du Cameroun dans cette affaire s'interroge sur la conscience professionnelle qui anime ses collègues d'en face : « J'espère que mes confrères tiennent en compte les intérêts de leurs clients. Nous avons l'habitude de dire que Kondengui n'est pas le Hilton. J'ai des comptes à rendre à un client et ce n'est pas n'importe quel client. Il s'agit de

l'Etat du Cameroun. Mon vœu est que la procédure évolue. » Me Ndjodo questionne ensuite la sincérité du motif allégué. A cet effet, il évoque l'éventualité de la thèse d'une manœuvre relevant du « dilatoire ».

Lenteurs

Le défaut d'assistance de l'accusé Basile Atangana Kouna par ses avocats provoque la colère. Me Faustine Fotso Kamdem appelle le Tribunal à faire preuve de rigueur. Pour cette dernière, « Si vous prenez une décision ferme, demain les gens seront ici. Lorsqu'on est accusé, on n'est pas en position de force. » L'avocat de l'accusé, Victor Stanislas Atangana voit en la présence à l'audience des témoins du Ministère public, une aubaine : « Ils peuvent être là aujourd'hui et demain ne pas l'être. » Raison pour laquelle, le défenseur de sieur Atangana Stanislas estime que le Tribunal devrait faire bon usage de cette disponibilité. Me Faustine Fotso dénonce ensuite la lenteur de la procédure occasionnée par l'absence de ses collègues. « Cela fait plusieurs années que nos clients sont incarcérés. »

Voyant ses défenseurs acculés de tout bord, Basile Atangana Kouna n'entend pas laisser pisser les mérinos. Depuis le premier banc de l'assistance, il vole au secours de ses avocats : « Je ne voudrais pas qu'on fasse croire que j'aurais élaboré une stratégie avec mes avocats. Je suis le premier à vouloir sortir de prison. Me Atangana est malade. On lui a administré le vaccin contre le covid-19 et cela a provoqué des effets secondaires. Me Sack est interné à Orca. Il souffre lui aussi du Covid-19. »

Après délibération, l'audience est suspendue. La cause est renvoyée au 10 et 11 août prochains pour assistance des accusés par leurs conseils, et interrogatoire des témoins de l'accusation. Dans le cadre de cette affaire, le Ministère public, l'Etat du Cameroun (Camwater), et le Ministère des Finances poursuivent les dénommés Basile Atangana Kouna, Sollo Jean William, Victor Stanislas Atangana, René Martin Mbida, Jean Parfait Koé, Jean Dieudonné Mah. Les mis en cause sont accusés d'infractions de détournement de biens publics et complicité.

Ecomatin